



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2019

Ordre du jour :

Présentation du programme gouvernemental

- Sécurité intérieure
- Défense / volet national

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Simone Beissel (en rempl. de Mme Carole Hartmann), M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Georges Mischo

M. François Bausch, Ministre de la Sécurité intérieure, Ministre de la Défense

Ministère de la Sécurité intérieure :

Mme Béatrice Abondio, Coordination générale, Mme Martine Schmit, Direction

M. Philippe Schrantz, Directeur général de la Police grand-ducale

Mme Monique Stirn, Inspecteur général de la police, M. Vincent Fally, Inspecteur général adjoint de la police

Ministère des Affaires étrangères et européennes :

M. Gilles Feith, Coordination générale Défense, M. Patrick Heck, Direction de la Défense

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Suite à quelques mots de bienvenue et des vœux de bonne année exprimés par Madame la Présidente et Monsieur le Ministre, ce dernier entame la présentation de ses deux portefeuilles à l'aide de documents repris en annexe au présent procès-verbal.

Sécurité intérieure

Rappelant l'entrée en vigueur de la réforme de la Police grand-ducale le 1^{er} août 2018, Monsieur le Ministre souligne qu'une réforme représente pour lui le début d'un processus. Par ailleurs, une réforme, surtout d'une telle envergure, ne doit pas être figée, mais doit permettre des améliorations qui s'avèrent nécessaires par la suite. Pour cette raison, l'orateur informe les députés de son intention de demander au parlement l'organisation d'un débat de consultation en automne prochain pour dresser un premier bilan de la réforme. Monsieur le Ministre a déjà entamé des pourparlers avec les différentes entités de la Police et les représentations du personnel, dont il souhaiterait obtenir jusqu'à l'été une prise de position sur la mise en pratique de la réforme.

La mise en œuvre de la réforme de la Police comprend deux volets : d'abord celui de la réorganisation territoriale des commissariats de police, l'objectif étant une présence maximale de la Police sur le terrain. Ensuite celui des conditions de travail des policiers, sur lesquelles les nouvelles dispositions de la législation relative à la Fonction publique, tel que le compte épargne-temps, ont un impact. Des adaptations seront nécessaires pour tenir compte des spécificités de la profession du policier ; l'Armée et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) sont d'ailleurs concernés au même titre.

S'agissant du personnel de police, le grand objectif est le renforcement des effectifs. Si cet objectif fait l'unanimité des responsables politiques et policiers, encore faut-il trouver suffisamment de candidats. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre souligne l'importance d'une bonne communication vers l'extérieur, puisque l'image donnée de la Police influence l'intérêt pour la profession et la décision de poser sa candidature.

De manière générale, la digitalisation est développée. Le budget est augmenté pour faire des études à ce sujet et doter la Police des moyens nécessaires. L'utilisation de ces moyens, telle la body-cam, se fera dans le respect de la sphère privée. Sans s'opposer par principe à la vidéosurveillance, Monsieur le Ministre précise qu'elle ne peut résoudre tous les problèmes de criminalité et ne doit dès lors pas donner un sentiment de sécurité illusoire. Dans le but d'objectiver la discussion, l'IGP¹ sera chargée de réaliser une étude sur l'utilité de la vidéosurveillance qui, selon l'orateur, doit avoir une fonction avant tout préventive.

S'agissant des infrastructures, l'analyse de l'implantation des commissariats sur base de l'aménagement du territoire est poursuivie. La relocalisation du Service de police judiciaire et la construction de centres régionaux constituent des projets prioritaires. Parmi d'autres projets essentiels, il y a lieu de mentionner l'expansion du bâtiment de la Cité Policière Grand-Duc Henri et la construction d'une nouvelle École de Police.

La réforme de l'IGP, également entrée en vigueur le 1^{er} août 2018, est mise en œuvre.

Monsieur le Ministre recommande aux députés de s'informer sur place dans le cadre de visites auprès de la Police et de l'IGP.

Discussion

- Pour le groupe politique CSV, une présence policière renforcée sur le terrain doit se concrétiser. Dans ce contexte doivent être poursuivies les réflexions sur l'accomplissement progressif de tâches administratives par du personnel civil. Le CSV salue le lancement d'une période d'essai pour body-cams, correspondant à une revendication du CSV qui avait, au cours de la législature précédente, également demandé une telle période pour l'utilisation du

¹ Inspection générale de la Police

pistolet à impulsion électrique (taser). Une étude sur l'utilisation de ce moyen par la police allemande à Trèves ayant révélé un résultat positif, le CSV réitère sa demande.

Monsieur le Directeur général de la Police grand-ducale confirme l'efficacité à cent pour cent du taser, contrairement à l'aérosol gaz poivre. Le remplacement de celui-ci par le taser mérite réflexion.

- Le CSV prend acte des propos de Monsieur le Ministre au sujet de la vidéosurveillance qui constitue un moyen important dans la lutte contre la criminalité, dont fait partie la petite délinquance, souci majeur des citoyens. Il est impératif de renforcer la présence policière sur le terrain et, pour la sécurité des policiers et des citoyens, de doter la Police des moyens nécessaires pour remplir sa mission.

En se ralliant à l'affirmation de Monsieur le Ministre que la vidéosurveillance n'est pas un remède universel, un autre député voudrait avoir des précisions sur la discussion à mener en mettant l'accent sur la distinction entre le sentiment subjectif de sécurité et la sécurité objective, laquelle se base sur des chiffres et faits.

Pour Monsieur le Ministre, accordant lui aussi une importance primordiale à la présence policière sur le terrain, il convient de clarifier cette notion. S'agit-il d'une disponibilité permanente d'une patrouille à chaque commissariat ou plutôt d'obtenir une meilleure disponibilité par les regroupements au niveau régional permettant d'avoir des unités régionales plus grandes ?

Se pose donc la question de l'organisation de la présence sur le terrain. Dans ce contexte se situe la discussion de la sécurité objective et subjective. Les chiffres montrent que la sécurité objective est bonne, la criminalité est en baisse. Pour ce qui est de la sécurité subjective, des éléments urbanistiques, tels des endroits mal éclairés, jouent un rôle non négligeable. Ce point doit être discuté avec les communes qui ont une part de responsabilité dans ce domaine. La vidéosurveillance n'est pas destinée à couvrir des endroits qui attirent la criminalité uniquement en raison des conditions urbanistiques. D'autres endroits, telle la rue de Strasbourg qui est accaparée par les trafiquants de drogues, nécessitent d'être mis sous vidéosurveillance. La procédure pour la rue de Strasbourg est en cours ; le projet a déjà obtenu l'avis du Parquet général et attend celui de la CNPD². En outre, le comité de prévention de la Ville de Luxembourg a fait de nouvelles propositions qui seront examinées, Monsieur le Ministre estimant aussi que ces lieux ont également besoin d'une surveillance.

Monsieur le Directeur général de la Police grand-ducale ajoute que les caméras ont effectivement contribué à sécuriser les zones sous surveillance.

- Un député se montre satisfait de l'organisation d'un débat de consultation en automne et confirme le mécontentement de nombreux policiers en raison des conditions de travail, en particulier au niveau des postes de nuit dans les régions.

Les conditions de travail actuelles s'expliquent essentiellement par la phase de transition pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions, notamment le compte épargne-temps, comme le fait savoir Monsieur le Ministre. Les problèmes au niveau de la flexibilité sont en train d'être examinés avec le Ministère de la Fonction publique.

- Monsieur le Ministre se montre favorable à la réflexion d'inclure l'IGP dans le débat de consultation prévu pour l'automne, tout en rappelant que l'IGP devra aussi désormais remettre chaque année un rapport au ministre dans le cadre de sa mission de contrôle du

² Commission nationale pour la protection des données

fonctionnement de la Police³. Monsieur le Ministre présentera les conclusions du premier rapport aux députés.

- Pour un député, la sécurité dans les transports publics est un autre sujet important à aborder.
- Au sujet des modalités de recrutement, un membre de la Commission souhaiterait connaître l'approche, notamment dans le contexte de la nouvelle législation en matière de formation professionnelle initiale et de formation continue, pour parvenir à un meilleur taux de réussite des candidats au recrutement et à l'examen à la fin de la formation de base.

S'agissant des problèmes de recrutement en général, Monsieur le Directeur général de la Police grand-ducale signale que la Police se trouve en concurrence avec d'autres administrations à la recherche de candidats présentant le même profil, notamment le CGDIS⁴ et l'Administration pénitentiaire. S'y ajoute que l'examen-concours pour la Police est sélectif et que la formation théorique et pratique est exigeante et s'étend sur deux années. Des réflexions doivent partant être menées dans le but de se trouver en équilibre avec les autres administrations.

- Quant à la mise en pratique des recommandations de l'IGP à la Police, Madame l'Inspecteur général rappelle de manière générale qu'une recommandation peut être faite dans le contexte d'une enquête administrative ou d'un audit auquel procède l'IGP.

Deux rapports d'impact ont été rédigés depuis 2015, entrée en fonction de l'oratrice, pour analyser l'impact des recommandations, lesquelles ne sont pas contraignantes. 55 à 60% des recommandations ont été mises en pratique. En vertu de la nouvelle loi³, le contenu des rapports d'impact, de même que celui du rapport annuel en matière de discipline, fera partie du rapport annuel de l'IGP sur le fonctionnement de la Police.

- Un député estime utile que la Police, qui est également compétente en matière de circulation routière, règle davantage le trafic sur des carrefours où se forment souvent des bouchons.

Défense

Monsieur le Ministre tient à préciser que le ministère de la Défense n'est pas un ministère de la Guerre. La philosophie de la Défense consiste à veiller à ce que les valeurs de l'État luxembourgeois, telle la démocratie, continuent à être garanties.

La mise en œuvre des « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà », adoptées par le Conseil de gouvernement au cours de la législature précédente, est poursuivie. L'OTAN⁵ ayant fixé pour ses membres une barre de 2% du PIB⁶ consacré à l'effort militaire, le Luxembourg n'augmentera ses dépenses cependant pas pour atteindre les 2%, d'abord parce que ce taux est disproportionné pour un pays de notre taille et ensuite en raison de l'impossibilité pour un petit pays de réaliser un tel effort militaire en termes de personnel et de logistique. Jusqu'en 2025, le Luxembourg atteindra un taux de 0,70 à 0,72% du PIB consacré à l'effort militaire ; ce taux est actuellement de 0,60%.

Les lignes directrices représentent le fil rouge pour le développement de l'Armée et la continuité de ses missions. Les investissements dans la Défense sont guidés par leur retour sociétal. Un domaine important est celui de la cyberdéfense.

³ Loi du 18 juillet 2018 sur l'Inspection générale de la Police, article 3.

⁴ Corps grand-ducal d'incendie et de secours

⁵ Organisation du Traité de l'Atlantique nord

⁶ Produit intérieur brut

Concernant le développement des capacités, Monsieur le Ministre précise que l'utilisation de LuxGovSat se limite à la communication (LuxGovSat) et à l'observation (LuxEOSys). L'orateur s'oppose à toute utilisation à des fins d'offensive militaire.

L'avion militaire A400M, remontant à la loi modifiée du 21 mars 2005 autorisant l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M, sera livré en 2020. Tout comme les hélicoptères commandés, il pourra également accomplir des missions humanitaires.

L'idée de la mise en place d'un « pôle d'aviation » auprès de l'Armée est en cours de discussion ; il s'agit d'acquérir plutôt des prestations que du matériel. En ce qui concerne les hélicoptères, seul un MoU (Memorandum of Understanding, Mémoire d'entente) a été signé avec la Belgique pour l'acquisition de trois hélicoptères. Une décision définitive n'a pas encore été prise, les besoins étant à évaluer plus précisément.

Les infrastructures de l'Armée sont modernisées. Une attention particulière est attachée à deux projets :

- au dépôt de munitions, situé aujourd'hui dans la plus grande zone Natura 2000 au Waldhof (Gréngewald), cette qualification n'ayant pas existé au moment de la construction du dépôt. Comme la modernisation serait subordonnée à l'obtention d'autorisations prévues pour ces zones, il convient de réfléchir à un changement de site.
- au stand de tir Bleesdall.

Si ces investissements représentent des coûts importants et seront comptabilisés comme effort de défense dans le cadre des engagements au sein de l'OTAN, ils n'ont pas pour autant du poids au niveau de la barre des 2% du PIB. En effet, la situation du Luxembourg se différencie de celle des grands pays qui disposent d'autres capacités militaires avec les infrastructures correspondantes et qui, de ce fait, atteignent facilement le pourcentage fixé.

Le charroi opérationnel de l'Armée nécessite également une modernisation ; en particulier, les Dingos et jeeps Hummer sont usés et des pièces de rechange ne sont plus disponibles.

S'agissant du concept de médecine militaire, des réflexions sont menées sur l'attachement d'une unité au Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) à Esch-sur-Alzette.

La création d'une structure nationale de développement capacitaire est prévue.

Une des priorités du gouvernement est la refonte de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, dont un volet consiste à introduire les nouvelles carrières militaires B1 et A2.

Le rôle social de l'Armée est renforcé.

De nouveaux métiers au sein de l'Armée sont créés. En effet, la structure fermée actuelle rend difficile le recrutement, en songeant notamment au besoin en informaticiens.

De nouveaux débouchés professionnels pour les soldats-volontaires doivent être cherchés. Comme l'Armée connaît les mêmes problèmes de recrutement que la Police, il convient également ici de songer à d'autres voies. Ainsi, l'ouverture à des ressortissants étrangers est poursuivie.

Il importe de veiller à ce que les missions nationales de l'Armée, tel le renfort des services de secours, soient assurées.

S'agissant de la section des sports d'élite de l'Armée, la possibilité de combiner l'admission à cette section avec des études universitaires, suite à l'instruction de base, est à évaluer.

Les cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL), organisés avec le Lycée technique d'Ettelbrück, affichent un résultat très positif. Une évaluation de ces cours permettra de révéler d'éventuels besoins d'adaptation.

Discussion

❖ Un député rappelle que la Défense continue à faire partie de la politique étrangère, le Ministère des Affaires étrangères et européennes disposant toujours d'une Direction de la défense. L'orateur constate avec satisfaction que les trois D, à savoir « diplomatie, développement, défense », représentent le fil rouge de la politique étrangère du programme gouvernemental.

Il convient de préciser que les dépenses liées à la Défense ne se rapportent pas seulement à l'OTAN, mais également aux engagements au sein de l'Union européenne (UE) et des Nations unies.

La cyberdéfense occupe avec raison une place importante dans la politique gouvernementale. Comme le contrôle exercé par le parlement sur la politique du gouvernement est plus difficile en cas de cyberdéfense, l'orateur estime utile de réfléchir sur d'autres moyens à donner au parlement pour remplir sa mission de contrôle.

❖ Pour ce qui est des locaux de l'État-major de l'Armée, une décision n'est pas encore prise. Différentes pistes sont explorées depuis un certain temps, dont celle du regroupement avec le ministère, voire avec le Ministère de la Sécurité intérieure, lequel déménagera prochainement au Kirchberg (bâtiment où se trouve le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics).

❖ Un député fait remarquer que le programme gouvernemental fait abstraction de la législation relative à la discipline dans l'Armée.

Monsieur le Ministre se chargera de ce sujet dans le contexte de la refonte de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.

❖ Le programme gouvernemental accorde une priorité à l'appui en faveur de l'Europe de la Défense et au respect des engagements pris au sein de la Coopération structurée permanente de l'UE (CSP)(PESCO⁷ en anglais), lancée fin 2017. Il indique que « Le Luxembourg apportera sa contribution aux projets capacitaires approuvés par le Conseil de l'UE dans le cadre de la PESCO, pour renforcer les synergies et éviter les gaspillages résultant de duplications superflues, et pour renforcer la capacité de l'Europe à décider et à générer une opération de maintien de la paix de manière autonome, dans un esprit de solidarité et de partenariat transatlantique, en complémentarité avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Luxembourg s'inquiète quant aux moyens très importants prévus dans la proposition sur le cadre financier multi-annuel de l'UE pour le secteur militaire qui diminueront d'autant plus les moyens de prévention des conflits, de stabilisation et de gestion civile de crises étant donné le volume limité du budget de l'UE. Le Luxembourg s'engagera pour une transparence maximale, entre autres via un contrôle par le Parlement européen des initiatives de recherche et de développement des capacités militaires, et pour une analyse coûts-bénéfices objective des projets financés par le budget européen. ».

Un député souhaiterait obtenir des précisions à ce sujet.

⁷ Permanent Structured Cooperation

Monsieur le Ministre renvoie à ses considérations concernant la barre de 2% du PIB fixée par l'OTAN pour l'effort militaire des États membres. L'orateur insiste sur la proportionnalité des dépenses militaires à la taille du pays.

❖ Concernant la politique de défense nationale, la mise en œuvre des « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà » est poursuivie. Suivant le programme gouvernemental, « cette stratégie ambitieuse consacre la continuité des missions de l'Armée ».

Un député demande des informations concrètes sur les missions de l'Armée dans ce contexte.

❖ Des précisions sont également demandées quant à la priorité « accordée à l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés de la Défense », au-delà du domaine satellitaire.

Monsieur le Ministre renvoie aux projets d'infrastructures (Caserne du Herrenberg, stand de tir Bleesdall, dépôt de munitions), dont les travaux seront réalisés par de petites et moyennes entreprises du pays, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de modernisation. Par ailleurs, le développement de nouvelles capacités dans les domaines d'avenir (cyber, espace) offre également des possibilités, en songeant notamment au secteur des technologies de l'information et de la communication (information and communication technology, ICT).

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

Annexes



Sécurité intérieure

Présentation du
Programme gouvernemental 2018-2023
à la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
le 10 janvier 2019

La Police grand-ducale

- Mise en œuvre de la réforme de la Police (Loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale)
 - Effets de la réorganisation territoriale des commissariats
 - Conditions de travail des agents
- Personnel de la Police
 - Renforcement des effectifs (policiers, civils et experts)
 - Adaptation de la formation initiale et de la formation continue
 - Revue des modalités de recrutement
- Digitalisation
 - Création d'un environnement informatique et technologique à la pointe du progrès
 - Création d'un portail central regroupant les services, besoins et informations
- Nouveau moyens policiers, données à caractère personnel et respect de la vie privée
 - Lancement du projet-pilote des « Bodycams » après établissement d'un cadre légal et précis en matière d'enregistrement des données à caractère personnel
 - Définition des zones de sécurité soumises à vidéosurveillance

- Infrastructures

- Analyse de l'implantation des commissariats sur base de l'aménagement du territoire

- Projets prioritaires:**

- Relocalisation du service de police judiciaire
 - Projet de construction du Centre régional à Esch/Alzette pour la région Sud-Ouest

- Projets essentiels, p.ex.:**

- Commissariat de Dudelange et de Differdange
 - Agrandissement du service d'appui logistique et technique (SALT)
 - Expansion du bâtiment de la Cité Policière Grand-Duc Henri
 - Nouvelle Ecole de Police

- Collaboration transfrontalière

- Extension des instruments légaux et techniques

L'Inspection générale de la Police grand-ducale

- Mise en œuvre de la réforme de l'Inspection générale
Loi modifiée du 18 juillet 2018 sur l'Inspection générale de la Police
- Entière coopération des organes de la Police avec l'Inspection générale et mise à disposition de toutes les informations à cet égard → rapport annuel
- Etude portant sur la mise en place de la réforme de la Police et ses retombées concrètes pour le citoyen



Programme gouvernemental

Présentation à la Commission de la
Sécurité intérieure et de la
Défense

Jeudi, le 10 janvier 2019



Poursuite de la mise en œuvre des « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l’horizon 2025 et au-delà »

- Fil rouge pour le développement de l’Armée et la continuité de ses missions
 - Participation du secteur privé, de l’innovation et de la recherche en s’orientant sur les priorités des lacunes capacitaires européennes – accent sur les capacités à double-usage (civil et militaire)
 - Retour sociétal
 - Compétences dans les domaines d’avenir: cyber, espace
- LD2025+ seront mises à jour



Développement des capacités

- Espace
 - Communication: LuxGovSat
 - Observation: LuxEOSys
 - Air
 - Transport stratégique: A400M, MRTT
 - Développements de capacités hélicoptères avec une utilité nationale et internationale
 - Poursuite des programmes de reconnaissance et surveillance
 - Modernisation des infrastructures et équipements de l'Armée:
 - Centre militaire, stand de tir Bleesdall, dépôt de munitions
 - Modernisation du charroi opérationnel
 - Cyber: évaluation de l'établissement des capacités de cyberdéfense
 - Concept de médecine militaire – en partenariat avec le secteur national de santé
- Création d'une structure nationale de développement capacitaire



Développement de l'Armée (1/3)

- Refonte de la Loi sur l'organisation militaire
 - Introduction des nouvelles carrières militaires B1 et A2
- Renforcement du rôle social
 - Analyse pour identifier des pistes d'amélioration du rôle social
 - Promotion des carrières militaires et civiles au sein de l'Armée en fin d'engagement volontaire
- Nouveaux métiers
- Nouveaux débouchés professionnels pour les soldats-volontaires



Développement de l'Armée (2/3)

- Assurer les missions nationales : renfort des services de secours
- Ouverture à des ressortissants non luxembourgeois
 - soldats-volontaires: ouverture en 2002
 - militaires de carrière : à l'étude
- Section de sports d'élite de l'Armée :
 - Evaluer la possibilité de combiner les études universitaires avec une intégration dans la section de sport d'élite, tout en maintenant une instruction de base, le cas échéant réduite



Développement de l'Armée (3/3)

- Stratégie de recrutement et de rétention
 - Étude : besoins de l'Armée – opportunités professionnelles – spécificités du marché du travail LUX
 - Personnel militaire féminin
- Évaluation des COPRAL (Cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise)



Merci